

# Communauté d'Agglomération Montélimar-Agglomération



**PCAET**

## **Plan Climat Air Énergie Territorial**

### ***Phase 2 : Stratégie***

*12 juillet 2023*

# Sommaire

<b>1. L'élaboration de la stratégie</b> .....	<b>3</b>
1. Le Plan Climat au cœur du projet de territoire .....	3
2. Une réflexion collective .....	3
3. Cohérence avec les autres démarches du territoire.....	4
4. Les objectifs nationaux et régionaux.....	5
5. Lancer une dynamique .....	5
6. Le rôle des communes .....	6
7. Comment impliquer les citoyens ? .....	6
<b>2. Sept axes majeurs</b> .....	<b>7</b>
1. Performance énergétique et réduction des émissions de GES .....	7
2. Développement des énergies renouvelables .....	7
3. Qualité de l'air.....	8
4. Mobilité .....	8
5. Agriculture, eau, biodiversité .....	9
6. Adaptation et santé .....	10
7. Accompagnement du changement .....	10
<b>3. Vers des objectifs quantifiés</b> .....	<b>12</b>
1. Quels objectifs à l'échelle du territoire ? .....	12

# 1. L'élaboration de la stratégie

## 1. Le Plan Climat au cœur du projet de territoire

L'implication des élus tout au long de la démarche d'élaboration du PCAET les a amenés à prendre conscience de la nécessaire cohérence entre le PCAET et leur projet politique pour le territoire. Le PCAET est ainsi devenu un élément essentiel du projet de territoire porté par les élus.

La volonté de ceux-ci est que le programme d'action du PCAET permette d'apporter une vraie réponse, à l'échelle du territoire, aux enjeux climatiques, énergétiques et de qualité de l'air. Pour que cela soit le cas, il faut réussir à **mobiliser tous les acteurs du territoire dans la mise en œuvre du Plan Climat** : habitants, agriculteurs, entreprises, commerces, associations, collectivités, partenaires institutionnels...

L'objectif est que le programme d'action ne soit pas celui de la CAMA mais celui de l'ensemble des acteurs du territoire.

## 2. Une réflexion collective

Comme pour le diagnostic, l'élaboration de la stratégie a été réalisée à travers une démarche associant les acteurs du territoire.

Quatre **Groupes de travail** ont été mis en place sur les thématiques suivantes :



Cinq **réunions en visio-conférence** ont été animées du 12 octobre au 3 novembre 2022 :

1. **Energie / Logement / Aménagement / Patrimoine bâti** [14/10/2022]
2. **Agriculture / Forêt / Eau / Environnement / Biodiversité** [24/10/2022]
3. **Air / Mobilité** [12/10/2022]
4. **Santé / Social / Economie / Commerce / Attractivité** [21/10 et 03/11/2022]

Les Groupes de travail ont réuni environ **35 interlocuteurs** issus d'horizons divers : services de l'État, chambres consulaires, associations, services du département, services de Montélimar Agglomération, entreprises, particuliers, autres EPCI...

Ils ont abordé l'ensemble des thématiques entrant dans le périmètre du PCAET : énergie et gaz à effet de serre, qualité de l'air, agriculture et forêt, logement, eau, transports...

Des **documents de travail** ont été diffusés à l'ensemble des participants aux Groupes de travail, afin de leur présenter les enjeux et les objectifs à atteindre et de les associer à la réflexion sur les orientations à retenir.

Des contacts complémentaires (échanges par mail et téléphone) avec certains partenaires, en amont et en aval des visioconférences, ont permis de préparer ou de compléter les documents de travail communiqués aux participants.

*N.B. Ces échanges se sont poursuivis dans la phase de définition du programme d'actions, à travers un travail sur les fiches action qui a permis de préciser le contenu des orientations.*

### 3. Cohérence avec les autres démarches du territoire

La définition de la stratégie a évidemment pris en compte la cohérence avec les autres démarches de planification en cours.

Deux démarches sont plus particulièrement importantes : le **Schéma de cohérence territoriale (SCoT)** et le **Plan local de l'habitat (PLH)**.

#### SCoT

Le territoire de la CAMA est intégré dans le périmètre du **Schéma de cohérence territoriale (SCoT)** qui réunit 8 Communautés d'Agglomération ou de communes sur 3 départements (Drôme, Ardèche et Vaucluse), réunissant 177 communes sur 3 184 km<sup>2</sup>.

**L'élaboration du SCoT est portée par le Syndicat Rhône Provence Baronnies**<sup>1</sup>. Le SCoT est en cours d'élaboration, mais quelques principes ont déjà été définis.

Le Syndicat Rhône Provence Baronnies a été associé à la réflexion sur la stratégie.

#### PLH

Le Programme Local de l'Habitat (PLH), adopté le 9 mars 2022, porte sur la période 2021-2027.

Le PLH définit les objectifs et les principes d'une politique visant à favoriser la densité (orientation 3.2) et le développement équilibré du territoire, entre ville-centre, communes intermédiaires, pôles d'appui et communes rurales. Il s'inscrit dans une logique de renouvellement urbain et de mixité sociale, et tient compte de l'enjeu de limitation de l'étalement urbain (orientation 2.1),

#### PLUi

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), est en cours d'élaboration.

La démarche a été engagée en 2018, et le diagnostic de territoire a démarré début 2019. Le PLUi doit fixer, en cohérence avec le SCoT, les grands principes de l'aménagement du territoire pour les 10 ou 12 prochaines années.

La consultation du public a été ouverte en octobre 2019, et le PLUi pourrait être arrêté vers la fin de l'année 2024 ou le début de l'année 2025.

Le PLUi sera évidemment cohérent avec les orientations du SCoT : limitation de l'étalement urbain, densification, équilibre entre la ville-centre et les autres communes...

Par ailleurs, le PCAET doit également **prendre en compte les autres documents de planification** déjà applicables ou en cours d'élaboration : Programme alimentaire territorial (PAT), Schéma directeur eau/assainissement, Plan déchets...

---

<sup>1</sup> <https://www.srpb.fr>

#### 4. Les objectifs nationaux et régionaux

Pour déterminer le niveau d'ambition du PCAET, il convient de se référer aux objectifs définis aux niveaux national (LTECV<sup>2</sup>) et régional (SRADDET<sup>3</sup> Auvergne-Rhône-Alpes).

##### Concernant l'énergie

Les objectifs du SRADDET précisent les réductions de consommation d'énergie globales et par secteur, à appliquer sur le territoire de l'agglomération de Montélimar :

- consommation d'énergie totale : passer **de 2 190 GWh/an (2019) à 1 800 GWh/an (2030)**, soit une **réduction de 390 GWh (-18 % par rapport à 2019)**
- résidentiel : passer **de 476 GWh/an (2019) à 360 GWh/an (2030)** ⇒ - 116 GWh ⇒ -24 %<sup>4</sup>
- tertiaire : passer **de 181 GWh/an (2019) à 170 GWh/an (2030)** ⇒ - 11 GWh ⇒ -6%<sup>4</sup>
- transports : passer **de 1 330 GWh/an (2019) à 1 110 GWh/an (2030)** ⇒ - 220 GWh ⇒ -17 %<sup>4</sup>
- agriculture : passer **de 30 GWh/an (2019) à 20 GWh/an (2030)** ⇒ - 10 GWh ⇒ -33%<sup>4</sup>

Ces objectifs du SRADDET sont complétés par ceux de la LTECV<sup>2</sup> au niveau national :

- pour l'énergie fossile : passer d'une consommation **de 1 550 GWh/an en 2019 à 1 040 GWh/an en 2030**, soit une **réduction de 510 GWh** ⇒ -33%<sup>4</sup>
- pour les énergies renouvelables (EnR) : passer d'une part d'EnR de **14 % de l'énergie finale consommée (300 GWh/an) en 2019 à 33 % (600 GWh/an) en 2030** (pour une consommation cible de 1 800 GWh/an en 2030).

##### Concernant les émissions de GES

L'objectif fixé par le SRADDET est de réduire les émissions de GES globalement (tous secteurs confondus) de **30 % d'ici 2030**, par rapport à 2015.

A l'échelle du territoire, cela veut dire passer **de 460 kteqCO<sub>2</sub> (2019) à 320 kteqCO<sub>2</sub> en 2030**, soit une **réduction totale de 134 kteqCO<sub>2</sub>**.

#### 5. Lancer une dynamique

De même que le Plan Climat a été élaboré dans une approche partenariale, il ne pourra être mis en œuvre qu'en **associant les acteurs du territoire**. Imaginer et mettre en œuvre des solutions concrètes pour réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre et adapter le territoire au changement climatique est l'affaire de tous : citoyens, agriculteurs, entreprises, acteurs institutionnels...

C'est pourquoi l'objectif de la Communauté d'Agglomération est de mobiliser largement tous les partenariats possibles : il s'agit de **lancer une dynamique** qui permettra, au-delà des seuls moyens de l'Agglomération et des communes, d'impliquer aussi largement que possible les partenaires privés ou publics, afin d'ajouter aux leviers d'action dont dispose l'Agglomération ceux des partenaires institutionnels et des acteurs économiques.

Il s'agit en particulier de **mobiliser les financements** disponibles, notamment dans le cadre du Plan de relance de l'économie mis en place au niveau européen.

De même, tant pour les énergies renouvelables que pour les autres orientations (déplacements, agriculture et viticulture...), il faut utiliser les appels à projets qui peuvent permettre de financer les actions.

<sup>2</sup> LTECV : loi de transition énergétique pour la croissance verte

<sup>3</sup> SRADDET : schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'Égalité des Territoires

<sup>4</sup> Par rapport à 2019

## 6. Le rôle des communes

**Les échanges lors de la définition de la stratégie ont également mis en lumière l'importance du rôle des communes dans la réalisation des actions du PCAET, parallèlement aux engagements de la Communauté d'Agglomération.**

Cela sera évidemment le cas sur la mise en place de réseaux de chaleur ou de chaufferies-bois collectives, la rénovation énergétique des bâtiments publics, ou encore sur le brûlage des déchets verts, la lutte contre les dépôts sauvages, la qualité de l'air intérieur...

La mise en œuvre de ces actions dépendra des décisions prises par les communes et des enveloppes budgétaires qu'elles leur alloueront.

Les communes sont aussi naturellement des acteurs de proximité : elles se doivent de montrer l'exemple et sont des relais précieux dans la mobilisation des acteurs du territoire.

## 7. Comment impliquer les citoyens ?

Un autre volet important de l'action de la Communauté d'Agglomération est de mobiliser les citoyens pour qu'ils s'engagent dans les changements de comportement nécessaires.

Des gains importants peuvent en effet être attendus de nouvelles pratiques adoptées par les habitants dans les domaines suivants : alimentation, déplacements, logement, achats...

Il est donc fondamental de communiquer et d'informer le grand public. Cette démarche de sensibilisation constitue, comme on le verra dans les pages suivantes, un des volets de l'action des communes de la Communauté d'Agglomération.

Il ne s'agit pas seulement de délivrer une information de base sur les enjeux climatiques, mais d'**accompagner les citoyens dans un changement de comportements** :

- leur faire prendre conscience de l'**impact des choix individuels** de chaque citoyen en matière de **logement**, de **déplacements**, d'**achats**, d'**alimentation**,
- leur ouvrir la possibilité de **s'exprimer** et de **participer à des actions collectives**, en ouvrant des appels à témoignage et à projets et en mettant en place des outils collaboratifs, qui permettront aux habitants de faire part de leurs expériences et d'engager des actions,
- les **informer sur les actions menées et les résultats obtenus**.

## 2. Sept axes majeurs

Sept axes stratégiques ont été retenus, avec une large contribution des partenaires dans chacune d'entre elles.

1. **Performance énergétique et réduction des émissions de GES**
2. **Développement des énergies renouvelables**
3. **Qualité de l'air**
4. **Mobilité**
5. **Agriculture, eau, biodiversité**
6. **Adaptation et santé**
7. **Accompagnement du changement**

### 1. Performance énergétique et réduction des émissions de GES

Ce premier axe regroupe les actions visant à **améliorer la performance énergétique des bâtiments** (notamment celle des bâtiments publics) et à réduire les consommations d'énergies fossiles. Il porte également sur la **mobilisation des citoyens et des acteurs économiques**.

Une première orientation porte sur :

- la **performance énergétique des bâtiments**, avec des actions sur les logements en habitat privé (en lien avec un renforcement du SPPEH<sup>5</sup>) et sur les logements sociaux (en partenariat avec les bailleurs sociaux)
- la **sensibilisation et la mobilisation des citoyens, et des commerces et TPE du territoire**.

Une seconde orientation porte sur la performance énergétique des **bâtiments publics** (rénovation thermique des bâtiments et décarbonation des systèmes de chauffage), avec un gros chantier à mener sur la rénovation de la **piscine municipale** (Aloha) et des actions sur l'**éclairage public**, en lien avec les communes.

Une troisième orientation porte sur la **gestion des déchets**, avec des actions de **communication notamment sur le tri** et la **lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires**.

### 2. Développement des énergies renouvelables

En faisant du volet "Energies renouvelables" un axe à part entière de sa politique Climat Air Énergie, Montélimar agglomération souligne que le développement des énergies renouvelables constitue un élément clef pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

L'objectif du SRADDET est de porter la part des énergies renouvelables à 33 % de la consommation finale d'énergie d'ici 2030. Or, en 2019 les énergies renouvelables du territoire représentent seulement 14 % de la consommation finale.

Toutes les filières sont à développer, cependant, l'enjeu climatique principal étant la **décarbonation de l'énergie**, la priorité est le développement des énergies renouvelables se substituant aux énergies d'origine fossile, c'est à dire principalement la filière biomasse, la géothermie et la méthanisation.

<sup>5</sup> Service Public de la Performance Énergétique et de l'Habitat, porté sur le territoire de Montélimar Agglomération par la Maison des projets.

Une des actions fortes de cet axe sera la mise en place d'un **Schéma Directeur des Energies du territoire**. L'élaboration de ce schéma est en cours : il devrait être approuvé au 4<sup>e</sup> trimestre 2023.

Des **actions de communication** pour inciter au développement des énergies renouvelables sont également prévues.

Pour la filière biomasse, le **développement de chaufferies collectives bois et de réseaux de chaleur** est une priorité. Mais le développement du bois-énergie comporte un **enjeu de santé publique** : l'émission des particules doit être correctement prise en compte (voir ci-dessous axe 3 "Qualité de l'air").

### 3. Qualité de l'air

L'**amélioration de la qualité de l'air** est un axe important de la politique Climat Air Énergie de l'agglomération.

Le chantier principal est celui de l'évolution des **pratiques agricoles et viticoles**.

Il s'agit également de lutter contre le **brûlage de déchets verts** (problème qui concerne l'agriculture mais aussi les particuliers), mais aussi de réduire les autres émissions de particules, liées par exemple à l'utilisation des engrais.

Enfin, pour les **particules**, la **suppression des foyers ouverts** et le **renouvellement des appareils de chauffage au bois anciens** constituent des actions importantes pour **réduire les émissions du chauffage domestique**. On rappelle que le chauffage au bois est très répandu sur le territoire, notamment comme chauffage d'appoint. Il est responsable de la majeure partie des émissions de particules à l'échelle du territoire<sup>6</sup>.

**Par ailleurs**, la **limitation de l'exposition des populations**, en extérieur et en intérieur, est un autre sujet important, avec notamment **le taux d'ozone**.

Concernant la qualité de l'air intérieur, une mutualisation de moyens sera mise en place pour permettre à l'ensemble des communes d'atteindre les objectifs de contrôle applicables dans les crèches et les écoles.

### 4. Mobilité

Les transports routiers sont à l'origine de plus des 2/3 des émissions de gaz à effet de serre du territoire (68 % en 2018, dont 25 % pour le trafic hors autoroute et 43 % pour l'autoroute).

**Promouvoir une mobilité sobre en carbone est donc un autre axe essentiel de la politique Climat Air Énergie de Montélimar Agglomération.**

Le territoire, majoritairement rural ou semi-urbain, est confronté à des problématiques spécifiques : éloignement des équipements et lieux de travail, dépendance à la voiture individuelle, difficulté à mettre en place des transports en commun.

Ces problématiques seront abordées dans le cadre du SCoT, mais le PCAET a d'ores et déjà retenu différentes actions prioritaires sur la mobilité autour de 3 orientations :

- favoriser les mobilités sobres en carbone,
- limiter le nombre de déplacements en voiture (la pratique visée ici est "l'autosolisme" : utilisation de la voiture automobile pour le déplacement d'une seule personne),
- réduire l'impact du transport de marchandises.

---

<sup>6</sup> A l'échelle du territoire de Montélimar Agglomération, le secteur résidentiel est à l'origine de 60 % des émissions de PM<sub>2,5</sub> et de 40 % des émissions de PM<sub>10</sub>. Le chauffage au bois est responsable de la presque totalité de ces émissions (les chaudières au fuel et au gaz n'émettant que très peu de particules, sauf mauvais réglage). Si l'on prend en compte la saisonnalité, la part du résidentiel dans les émissions de particules PM<sub>2,5</sub> atteint sans doute 70 à 80 % pendant les mois d'hiver.

Il s'agit notamment de favoriser une véritable mutation des **déplacements domicile / travail**, avec le développement d'alternatives à la voiture individuelle : covoiturage, plan Vélo, développement des **pratiques multimodales** (train / vélo ou covoiturage / vélo).

On notera que **l'Agglomération n'a que peu de moyens d'action sur le trafic de l'autoroute**, qui représente la majeure partie de ces émissions.

On notera également les **actions de la Communauté d'Agglomération pour la décarbonation de sa propre flotte de véhicules**, avec la mise en place d'un marché mutualisé pour l'achat de véhicules zéro émission par les collectivités, et le renforcement du parc de transport en commun avec des véhicules propres.

## 5. Agriculture, eau, biodiversité

Ce 5<sup>e</sup> axe de la politique Climat Air Énergie de Montélimar Agglomération regroupe des actions portant les **pratiques agricoles** et sur la **préservation des espaces agricoles et naturels et de la ressource en eau**.

En ce qui concerne les pratiques agricoles, il s'agit notamment de **réduire les émissions non énergétiques de gaz à effet de serre** : à partir d'un diagnostic territorial, l'objectif est d'engager un programme d'action.

Sur la **ressource en eau**, le chantier principal est la **maîtrise des consommations**, tant pour l'eau potable que pour l'irrigation, afin de prévenir ou limiter les tensions sur la ressource.

Là encore, à partir d'un diagnostic, des actions seront engagées notamment sur la sensibilisation des agriculteurs, la mise en place de projets pilotes (techniques alternatives pour la gestion des eaux pluviales, l'irrigation, la réduction du drainage...), mais aussi l'amélioration des réseaux de distribution et d'assainissement.

La création d'un supra syndicat des eaux, réunissant les différents bassins, sera également étudiée, ainsi que la mise en séparatif du réseau d'assainissement.

En ce qui concerne les espaces agricoles, naturels et forestiers, et la biodiversité, l'objectif est notamment de **développer l'agroforesterie** et d'accompagner le **développement de la filière bois sur le territoire** : reboiser les parcelles agricoles, mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), développer les cultures bas impacts...

La **modification des statuts de la CAMA** pour intégrer la **compétence "Biodiversité"** sera également étudiée.

La **Trame verte et bleue** (TVB) sera prise en compte dans les documents d'urbanisme (PLUi)

Le développement de la **séquestration** passe aussi par la promotion de l'utilisation du bois pour les structures de constructions neuves (ossatures, charpentes...), notamment pour les nouveaux bâtiments publics.

La **protection des milieux naturels** comportera également le développement de projets exemplaires biodiversités dans les communes : maintien des zones humides, restauration des haies, projet de l'île verte...

## 6. Adaptation et santé

L'adaptation du territoire au changement climatique et aux phénomènes extrêmes est une préoccupation transversale qui concerne aussi bien les habitants du territoire que les acteurs économiques.

La **prise en compte du risque climatique** et la **préservation de la santé des habitants** est une des priorités actées par les élus.

Le PCAET a retenu plusieurs orientations :

- Les orientations "Alimentation durable" et "Préserver la santé des habitants du territoire" regroupent les actions portant directement sur la santé de la population.

Il s'agit de promouvoir, chez les habitants et dans les lieux de restauration collective, une **alimentation à la fois plus respectueuse de l'environnement, et plus saine** ; et de **lutter contre le développement des espèces allergisantes invasives**, dont la prolifération est accélérée par le réchauffement climatique.

- Les orientations "Adapter le territoire face aux phénomènes extrêmes" et "Aménagement du territoire" améliorent la capacité du territoire à faire face au changement climatique. Ces deux orientations regroupent en effet deux enjeux majeurs que sont la **lutte contre l'artificialisation** et la **résistance aux vagues de chaleurs extrêmes**, avec des actions comme le renforcement de la place de la nature en ville, pour maintenir des îlots de fraîcheur.

Le territoire a besoin de se développer pour répondre aux besoins en logements et en activités, et conforter son dynamisme économique. En mettant en œuvre le PCAET, la Communauté d'Agglomération souhaite promouvoir un développement durable, limitant la consommation d'espaces et atténuant l'impact du développement.

## 7. Accompagnement du changement

Le dernier axe stratégique porte sur la mobilisation des acteurs et la mise en œuvre du PCAET.

### Impliquer les acteurs économiques

Il s'agit d'abord d'impliquer les acteurs du territoire, entreprises, activités agricoles, commerces... à travers des actions qui portent notamment sur le **tourisme durable**, la formation aux **métiers de la transition énergétique**, et la **maîtrise des consommations d'énergies et des émissions de GES** des entreprises. Ceci concerne notamment des filières stratégiques pour le territoire, comme la rénovation des bâtiments ou la logistique.

La responsabilisation et l'accompagnement des acteurs économiques, en partenariat avec les chambres consulaires et les fédérations ou clubs d'entreprises, constitue un enjeu clef non seulement pour répondre aux objectifs du PCAET, mais aussi pour pérenniser leur activité et maintenir leur compétitivité.

Le programme d'action porte également sur le développement de **circuits de proximité**, le renforcement d'une **offre alimentaire locale**, ou encore le développement de la **réutilisation** (ressourceries, recyclage, réparation...).

### **Renforcer l'exemplarité des collectivités**

**Une deuxième orientation concerne l'exemplarité des collectivités.** L'objectif est de mettre en œuvre la sobriété et l'efficacité énergétique dans les collectivités territoriales, qu'il s'agisse de la Communauté d'Agglomération elle-même, des communes, ou des syndicats liés à l'agglomération.

Il s'agit aussi de responsabiliser les agents, y compris dans leurs pratiques quotidiennes : déplacements, déchets...

Les actions sont diverses : sensibilisation et formation des élus et des services, accompagnement des communes par les services de l'agglomération, réduction de l'impact carbone des mobilités...

### **Accompagner les communes dans leur démarche climat-air-énergie**

La Communauté d'Agglomération a également un rôle à jouer auprès des communes, pour les accompagner dans leur prise de conscience des enjeux Climat Air Énergie et la mise en œuvre d'actions, sur des sujets comme la maîtrise de l'énergie et la gestion des bâtiments, la mobilité, la qualité de l'air intérieur (crèches et écoles)... Les actions seront à définir par chaque commune.

Pour les **bâtiments publics**, à partir des diagnostics réalisés (ou à compléter), les actions peuvent porter sur la conception de projets (réflexion sur l'augmentation des m<sup>2</sup>, utilisation du bois et de matériaux biosourcés), le développement des énergies renouvelables (y compris chaufferies collectives ou réseaux de chaleur).

### **Mise en œuvre du PCAET**

**Une 3<sup>e</sup> orientation porte sur le pilotage du PCAET** : gouvernance, suivi du programme d'action, implication des services et des communes. L'ambition est également d'associer les citoyens et les acteurs du territoire dans le suivi du PCAET (Gouvernance partagée).

## 3. Vers des objectifs quantifiés

### 1. Quels objectifs à l'échelle du territoire ?

Lors des débats qui ont préparé l'adoption de la stratégie, les élus de la Communauté d'agglomération ont fait le choix d'une ambition élevée, en retenant le principe que le programme d'action du PCAET devra permettre d'atteindre les objectifs fixés aux niveaux national et régional.

L'élaboration du programme d'action a permis de préciser les gains attendus pour chaque action, tant en économies d'énergie qu'en réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants, ainsi qu'en termes de séquestration de carbone.

À partir de l'estimation des gains des différentes actions, des objectifs ont été fixés pour les principaux secteurs du territoire, en cumulant la capacité d'action de la collectivité, celle des différents acteurs, et les évolutions tendanciennes.

Ces gains ont été totalisés pour chaque axe et permettent d'évaluer les objectifs globaux que le PCAET devrait permettre d'atteindre.

Les évolutions tendanciennes ont été approchées, d'une part à partir d'une extrapolation mathématique de l'évolution des consommations énergétiques des 15 dernières années, et d'autre part en prenant en compte les tendances prospectives retenues comme vraisemblables à l'échelon national par la Stratégie nationale bas-Carbone.

#### Emissions de gaz à effet de serre

**Le PCAET vise une réduction de 30 % des émissions de GES du territoire en 2030 par rapport à 2015.** Cela suppose que le total des émissions soit ramené de 446 ktCO<sub>2e</sub> en 2015 à 312 ktCO<sub>2e</sub> en 2030, **soit une réduction de 134 ktCO<sub>2e</sub>.**

**Cet objectif est aligné sur l'objectif du SRADDET.**

La **décarbonation des transports** constituera le principal poste dans la réduction des émissions de GES du territoire, avec des actions volontaristes de la Communauté d'Agglomération mais aussi des gains tendanciels importants.

Ces gains tendanciels découleront de progrès techniques (motorisation, organo-carburants, électricité), mais aussi des **changements de comportement** attendus : la prise de conscience des habitants, les Plans de mobilité employeurs, devraient favoriser les modes actifs, les transports en commun, le covoiturage et le télétravail. Toutes ces évolutions cumulées permettent de poser un objectif de réduction de **99,7 ktCO<sub>2e</sub>.**

Pour le **Résidentiel et le Tertiaire**, le développement des énergies renouvelables et la réduction de la part des énergies fossiles dans le mix énergétique, et le remplacement des équipements de chauffage (conversion fioul/gaz vers bois), permettraient d'obtenir une réduction de **30,5 ktCO<sub>2e</sub>.**

Pour l'**agriculture**, l'objectif de réduction des émissions (en particulier les émissions non-énergétiques) est de **3,2 ktCO<sub>2e</sub>.**

Enfin, pour l'**industrie**, il est prévu une réduction des émissions de GES de **0,6 ktCO<sub>2e</sub>.**

### Consommation d'énergie finale

Pour la consommation d'énergie, le PCAET vise une réduction de **15 % en 2030 par rapport à 2015** en ramenant la consommation d'énergie finale de 2 190 GWh à 1 800 GWh.

Cet objectif est décliné par secteur d'activité :

- **-23 % pour le Résidentiel**  
⇒ passer de 476 GWh/an à 360 GWh/an, soit - **116 GWh**
- **-12 % pour le Tertiaire**  
⇒ passer de 181 GWh/an à 170 GWh/an, soit - 11 GWh
- **-15 % pour la Mobilité**  
⇒ passer de 1 330 GWh/an à 1 110 GWh/an, soit - 220 GWh
- **-24 % pour l'Agriculture**  
⇒ passer de 30 GWh/an à 20 GWh/an, soit - 10 GWh

*N.B. L'objectif de réduction de 3 % pour le secteur Industrie n'est pas significatif. Il est en-deçà des fluctuations observées d'année en année depuis 2010 sur le territoire.*

**85 % des gains énergétiques** sont attendus pour les trois secteurs les plus consommateurs : résidentiel, tertiaire, mobilité.

Pour le **résidentiel**, le gain de 116 GWh d'ici 2030 est attendu pour partie sur une prise de conscience et une responsabilisation des habitants.

Sur la rénovation des logements, un objectif très ambitieux est proposé : la **rénovation de 15 % des logements du territoire** (c'est à dire environ 5 200 logements sur 34 800). Cet objectif ne sera atteint qu'à travers des **partenariats avec les bailleurs sociaux**.

Pour la **mobilité**, des objectifs de report modal sont fixés. L'objectif principal est de **diminuer la part de "l'autosolisme thermique"** (déplacement effectué par 1 seule personne dans une voiture à moteur thermique).

Les gains viendront de la **conversion d'utilisateurs de voitures thermiques à d'autres modes moins carbonés** (modes doux ou actifs, transports en commun, télétravail, covoiturage). En considérant que ces efforts mobilisent **40 % des 15/64 ans** du territoire, soit **18 000 personnes**, ils devraient permettre un gain de près de **30 GWh**.

Pour atteindre ces objectifs des actions techniques sont prévues (transports en commun, pistes cyclables...), mais la mobilisation et les **changements de comportement des habitants** doivent aussi assurer une part importante des gains à réaliser.

### Production d'énergie renouvelable

La CAMA fait du développement des énergies renouvelables un des axes de sa stratégie Climat Air Énergie.

L'objectif proposé à l'échelle du territoire est d'**augmenter la production d'énergie renouvelable de 300 GWh en 2019 à 600 GWh en 2030**. Ce qui répond à l'objectif de la LTECV de porter la part des EnR à 33 % de l'énergie finale consommée en 2030.

### Emissions de polluants

Les objectifs retenus par le PCAET sont ceux définis dans le PREPA (Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques), avec une réduction à l'horizon 2030, par rapport à l'année de référence 2005, de 77 % des émissions de dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>), de 69 % des émissions d'oxydes d'azote (NOx), de 52 % des émissions de composés organiques volatils non méthaniques (COVNM), de 13 % des émissions d'ammoniac (NH<sub>3</sub>) et de 57 % des émissions de particules fines (PM<sub>2,5</sub>).